Quarante-sixième année. — N° 2. (EDITION DU MATIN) MERCREDI 2 JANVIER 1901

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Waltenuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Eug. Lagrange, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

Nos ateliers étant fermés le Premier Jour de l'An le *Journal de Roubaix* ne paraîtra pas mercredi matin.

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons prochainement la publication de

PÈRE INCONNU

Par Pierre SALES

CHRONIQUE

Les Étrennes de Suzette

I

Suzanne Stainville était fort peu connue sous ce nom, qui lui appartenait cependant légitimement de par l'état-civil.

Pour son père et ses amis elle était Suzette. Pour tout le pays, elle était la «Petite fée». A plusieurs lieues à la ronde, on ne l'appelait pas autrement.

Ce gracieux surnom avait une double origine.

D'abord Suzette possédait une habileté merveilleuse pour tous les travaux à la main. Elle brodait à ravir. Ses plumetis et ses festons étaient de véritables chefs-d'œuvre, dignes des temps où la grande broderie florissait en France. Mais elle excellait surtout dans la confection des dentelles.

Rien n'était charmant comme de voir la mignonne enfant, son carreau sur les genoux, maniant ses fuseaux avec une prestesse vertigineuse ; de ses doigts agiles sortaient des ouvrages rivaux des point d'Angleterre et que n'auraient pas reniés les dentellières du seizième siècle.

C'était un honneur recherché par les paysannes riches des environs, que de porter à leur bonnet de fête une «mignonnette» ou une «gueuse» du travail de la Petite fée.

Elle n'était pas ouvrière, et ne travaillait qu'à sa volonté. Son père, vétérinaire estimé, avait une aisance très modeste, mais suffisant à leurs goûts simples. Suzette se trouvait insuffisamment riche — pour les autres. La nature avait été prodigue pour elle. Elle lui avait donné une taille fine et pleine d'élégance, des traits charmants, de beaux yeux bleus bien doux sous de beaux cheveux bien noirs, ce qui rendait sa physionomie très piquante. Elle lui avait donné aussi un cœur d'or.

Inspirée par lui, Suzette consacrait tout son temps, tous ses efforts, toute son habileté à faire autour d'elle tout le bien qu'elle pouvait.

Le coin d'Auvergne où elle vivait est fort pauvre. La terre y est sévère à ceux qui la cultivent. On y récolte plus de châtaignes que de blé. Vienne une mauvaise année, et la misère entre bien vite dans les vieilles masures aux toits de chaume.

C'est à soulager ces infortunes que Suzette, à peine sortie de l'enfance, s'était jurée de consacrer tous ses efforts.

Orpheline de bonne heure, aussitôt qu'elle avait fini le ménage de la maison paternelle, aidée d'une vieille paysanne, amie plutôt que servante, elle se mettait au travail, et fuseaux et aiguilles prenaient leur train.

Puis, tous les samedis, elle s'en allait à la ville, et sans vergogne vendait ses ouvrages. Il fallait voir quelle âpreté elle mettait à discuter les prix pour arriver à se faire payer le plus cher possible ! Jamais le commerçant le plus retors n'employa plus de ruses et de diplomatie dans ses marchandages.

Elle triomphait d'ordinaire ; on n'avait pas le courage de résister à toutes les gentilles petites mines qu'elle savait si bien faire, la fûtée, aussi adroite à cet exercice, qu'elle l'était à démêler ses fuseaux.

D'ailleurs, tout le monde connaissait l'emploi qu'elle ferait de l'argent : il irait grossir le trésor secret de ses charités.

Et la Petite fée s'en revenait victorieuse et ravie comptant tout le long de la route, les pièces blanches, parfois même les jaunets, qu'elle rapportait, et supputant qu'avec cela elle aurait de quoi acheter un pot-au-feu pour Gervaise la paralytique, un cotillon chaud à la ptite Nicole, une bêche à Gros-Claude qui avait cassé la sienne, et une bonne veste à Jean-Louis qu'elle avait rencontré en manches de chemise, faute de mieux, bien qu'il gelât à pierre fendre.

A son retour, la distribution commençait.

De là était venu à Suzette, qui doublait sa charité par la grâce de ses surprises opportunes et ingénieuses, ce surnom de Petite fée, mérité par son cœur encore plus que par ses doigts.

II

Or, voyez à qui tiennent les choses ! Un jour Suzette, en humeur de muser, par extraordinaire, eut la fantaisie de lire un journal de Paris, laissé sur la table de son père. Quelles conséquences eut cette lecture !

L'article politique l'intéressa fort peu. La Petite fée n'avait que des notions très vagues sur les évènements de l'Histoire contemporaine. Une étude commerciale lui parut très sotte puisqu'elle ne donnait pas le prix des dentelles. La chronique des modes lui plut davantage : pour être Petite fée, on n'en est pas moins femme. Mais elle poussa soudain un cri de joie en lisant le récit d'une charmante idée venue à quelques dames du monde de réunir des fonds pour donner, à l'occasion du premier janvier, tout proche, des étrennes aux enfants pauvres.

Voici aussitôt l'esprit de Suzette qui part et se met à battre la campagne ! Pourquoi n'en ferait-on pas autant dans leur contrée déshéritée ? N'y a-t-il pas, là aussi, des enfants pauvres, ignorants jusque-là du bonheur des joujoux, et qui croiraient voir le ciel s'ouvrir, s'ils recevaient un chariot, un pantin ou un sabre de bois ? Et, vite, la petite Fée prend un crayon et se met à faire le recensement de ses petites protégées !

23... Elle en trouve 23... Ah !... et Madeleine qu'elle oubliait !... 24... Et la petite Catherine !... 25... Et le gros Loulou !... 26 !... Est-ce tout ... Oui cette fois, sa liste est close !

A présent, la distribution : à celui-ci un fusil, à celle-là, un ménage, aux tout petits des bergeries, aux plus grands des toupies, des ballons, des trompettes, et pour les filles, des poupées, l'incomparable jouet féminin, qui donne un avant-goût des joies maternelles !

Mais... mais... l'argent pour tout cela ?

Plus que huit jours avant le premier janvier !... Tout compte fait, il faudra 80 francs... Et ce n'est pas en huit jours, que la Petite fée, si fée soit-elle, peut faire pour 80 francs de broderies et de dentelles... Sa réserve est vide : l'hiver a été si dur.

Bah ! l'esprit de Suzette n'est jamais à court d'idées ! Elle se fera quêteuse. Elle ira chez les moins pauvres demander pour les plus pauvres... Vingt sous ici, quarante là ; telle donnera bien cinquante sous, le maire trois francs, le docteur,.. oh ! le docteur ne peut faire moins que d'allonger un écu !... Total : 80 francs tout juste !

Quel bonheur !

Vite, à l'œuvre !... Et voilà Suzette partie pour sa tournée, allant de droite et de gauche, répétant son petit boniment, et, comme conclusion, tendant sa bourse sans regarder ce qu'on y met... Elle ne veut pas être indiscrète ; elle verra le total : c'est ce qui lui importe !

Hélas ! ce total la navra. Elle avait récolté 39 francs 50, juste la moitié de ce qui lui était nécessaire. Il allait donc falloir réduire tous les cadeaux, en supprimer même quelques-uns.

Pauvres petite miséreux ! voilà vos étrennes compromises et la Petite fée ploogée dans la désolation !

III

Le roulement d'une voiture fit dresser l'oreille à Suzette. Qu'est-ce là ? Les voitures sont rares dans les rues du village.

Sans être trop curieuse, Suzette aime assez à savoir ce qui se passe, et surtout qui est-ce qui passe.

C'est la voiture de M. Desjobert, un gros propriétaire, le plus gros du pays, qui possède là-bas le domaine de l'Ormeau. Comment ! M. Desjobert, parti depuis si longtemps, dix ans au moins, et qu'on croyait ne jamais plus revoir, — sans le regretter, d'ailleurs ! Car c'est un vilain homme, ce M. Desjobert, un vaniteux, avare, dur au pauvre monde, la terreur du pays !

M. Desjobert !... Quelle idée !... Si demain — il faut bien lui laisser le temps de rentrer chez lui ! — si demain Suzette allait lui mander pour sa bienvenue les 40 fr. qui manquent ?... Qu'est-ce que 40 francs pour M. Desjobert ?... On dit qu'il a plus de 500.000 francs !

Sans doute, c'est un projet bien audacieux ; il passe pour très-rude de formes, M. Desjobert, et grossier, violent !

— Mais quoi ! pense Suzette, ce n'est pas après tout un ogre qui mange les petites filles, et peu importent ses grognements s'il donne les 40 francs tant désirés !

Courageusement, le lendemain la Petite fée se mit en route, ayant fait coquettement un brin de toilette et préparant son plus beau discours.

Pourtant, à mesure qu'elle approchait du domaine de l'Ormeau, ses jambes se faisaient faibles et son cœur battait à grands coups, si bien que deux ou trois fois elle fut sur le point de rebrousser chemin. Mais elle songeait alors aux pauvres petits qui seraient si heureux, si heureux ! Et, brave comme un soldat qui domine sa peur pour marcher fermement à l'ennemi, Suzette continuait son chemin.

Elle arrive à la porte du jardin, tire une chaîne qui pend, frémit au son de la cloche qu'elle vient de mettre en branle et attend, les yeux fermé.

Un chien lui répond d'abord par des abois peu encourageants.

Puis, un pas lourd s'avance et la porte s'ouvre devant un grand homme au visage renfrogné, à la barbe hirsute, au parler rude.

— M. Desjobert, s'il vous plaît ? murmure la pauvrette.

— C'est moi, M. Desjobert, répond le rustre sans lui offrir d'entrer : qu'est-ce que vous me voulez ?

— Faisant un suprême effort, Suzette commence son explication d'une voix toute tremblante, n'osant pas lever les yeux vers le maître du domaine de l'Ormeau :

— Le pays est bien pauvre... Les temps sont bien durs... Pour sa bienvenue, M. Desjobert ne pourrait-il pas ?... Les étrennes des enfants pauvres... Ces petits malheureux qui n'ont jamais une joie !... 40 francs suffiraient...

— Oui-dà ! ma belle, interrompit brutalement M. Desjobert, c'est à une mendiante, à ce que je vois, que j'ai affaire !... Passez donc votre chemin, coureuse de routes, jeune effrontée !... Une aumône pour les petits pauvres... et encore pour leur acheter des jouets !... Comme si les petits enfants pauvres avaient besoin de s'amuser !... Qu'ils travaillent, corbleu !... Non, elle est trop forte, celle-là, des étrennes pour les enfants pauvres !... Je sais bien où irait mon argent, si j'étais assez sot pour vous en donner !... A vous acheter une autre toque de velours comme celle que vous portez, ou quelque colifichet de coquette !

— Monsieur, répondit Suezte, rouge d'humiliation et de colère, n'ajoutez pas un mot ! Je mendie, c'est vrai ; mais je m'en fais gloire, car je mendie pour les autres... Sachez que je suis la fille de M. Stainville, que tout le monde connaît et honore dans le pays... Je m'en vais, mais non sans vous avoir dit en face, tout grand et riche que vous êtes, que M. Desjobert est un malappris et un sans-cœur !

Et, très digne, Suzette tourna les talons.

IV

Mais, quand elle fut hors de vue, brisée d'émotion, elle s'assit sur le talus du chemin et laissa déborder son pauvre petit cœur bien gros, moins encore de l'affront reçu que de l'échec de ses espérances : les enfants pauvres n'auraient pas les étrennes qu'elle avait rêvées pour eux.

Elle pleurait tant et tant qu'elle ne s'aperçut pas que, sur la route, venait un jeune homme de bonne mine, vêtu en chasseur, avec le fusil sur l'épaule, avec un bel épagneul, qui gambadait joyeusement autour de lui.

Lui il avait vu Suzette.

Arrivé devant elle, il s'arrêta :

— Vous paraissez fort en peine, mademoiselle, dit-il d'une voix douce, en se découvrant ; si je puis vous être utile, veuillez disposer de moi.

Suzette leva les yeux et se sentit subitement réconfortée. La jeunesse confiance dans la jeunesse. Et celui qui parlait avec l'air si loyal, si franc, que, sans même se demander qui était ce passant, elle n'hésita pas à lui confier sa déception et son chagrin.

— Remettez-vous, je vous en prie, dit le jeune homme... Vous ne me connaissez pas, mademoiselle, car j'ai quitté le pays tout enfant... Je me nomme Raoul Desjobert... Mon père a, en effet, parfois des formes brusques ; mais je sais qu'au fond il est très bon... Sans doute il n'aura pas compris, et je suis sûr d'entrer dans ses vues en vous remettant une petite offrande pour contribuer à votre œuvre d'une charité si touchante.

Et il tira de son portefeuille un papier qu'il déposa sur les genoux de Suzette ; puis, il s'éloigna, avant même qu'elle l'eût remercié.

Alors, elle déploya le papier.

C'était un billet de cent francs !

Cnt francs ! Quelle fortune ! Suzette bondit sur la route et regagna le village en sautant comme un chevreau en gaieté et chantant, au milieu de la froidure, comme une fauvette au printemps !

Quelles étrennes allaient avoir ses petits !

V

Peu après, M. Desjobert père, mourut d'un chaud et froid, qu'il prit pour s'être mis trop en colère, par un temps glacial, contre les bûcherons travaillant dans ses bois.

Raoul devint dans le pays comme un petit seigieur aussi affable que son père était rude, aussi doux qu'il était brusque, aussi généreux qu'il était ladre.

Suzette n'avait plus à recourir à personne pour ses pauvres. Raoul lui apportait, chaque fois qu'il était besoin, sa bourse grande ouverte. Même, il avait quelque part une parente, dont on ne sut jamais la demeure, qui sans doute aimait fort les broderies et les dentelles, car il achetait pour elle, disait-il, toutes celles qui sortaient des doigts de la Petite fée.

Il venait souvent, — très souvent — chez M. Stainville. Suzette ne semblait pas s'en plaindre. Elle rougissait très fort et paraissait toute joyeuse quand il arrivait.

Les visites de Raoul se multiplièrent surtout dans les derniers jours de l'année qui vient de finir ; il est vrai qu'il avait fort à faire avec Suzette pour préparer la seconde distribution des étrennes des enfants pauvres.

Mais, le 31 décembre, il resta longtemps enfermé avec M. Stainville dans son cabinet ; et lorsqu'ils en sortirent Raoul dit à Suzette :

Me permettez-vous mademoiselle, de vous offrir à l'occasion du Jour-de-l'An, cette bague que votre père m'autorise à vous donner ?

— Si tu le veux, Suzette, fit à son tour M. Stainville, ce sera la bague de fiançailles.

Suzette rougit, pâlit, et se jeta dans les bras de son père. Mais en même temps elle tendit la main à Raoul pour qu'il passât la bague à son doigt. Et c'est ainsi que la Petite fée, pour avoir donné des cadeaux aux enfants pauvres, eut aussi ses étrennes.

H. DU PLESSAC.

L'ACTUALITÉ

— Un diamant dans cet écrin ! Oh ! vous avez fait des folies.
— Non, non, il y a dedans un nouveau timbre de cinq francs ; c'est assez difficile à trouver !

Informations

LES ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES

Paris, 31 décembre. — Le «Journal officiel» publie aujourd'hui un arrêté du ministre du commerce portant que l'admission dans les écoles nationales professionnelles d'Armentières, de Nantes, de Vierzon et de Voiron a lieu par voie de concours.

AGRESSIONS CONTRE DES SOLDATS A PARIS

Paris, 31 décembre. — Un soldat qui rentrait cette nuit au bastion 43 boulevard Bessières, a été attaqué avenue de Clichy par un individu, Eugène Cren, mécanicien, qui le frappa à coups de couteau quand il fut surpris par un agent cycliste qui le rejoignit rapidement et put le conduire au poste.

Un autre soldat, Georges Auclier, du 116e ligne, passait faubourg St-Martin quand il fut attaqué par un individu qui le frappa à la tête d'un coup de bouteille. Le soldat Auclier, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital militaire St-Martin. Un nommé Claudius S... qu'on croit être l'auteur de l'agression a été arrêté ce matin.

Les auteurs de ces agression ont refusé de faire connaître le mobile de leur acte, mais on le devine aisément, au milieu de la campagne incessante dirigée contre l'armée, avec des accusations qui trouvent naturellement dans la jeunesse anarchiste un merveilleux bouillon de culture.

LA TEMPETE

Brest, 31 décembre. — Après s'être apaisée hier, la tempête a repris avec violence ; la mer est très grosse. Le sémaphore de Ploumanach signale à la préfecture maritime l'échouement d'un Dundée entre les îles aux Moines et l'île Bono. Le navire est à sec. Un bâteau de pêche dématé est en détresse à la Pointe du Roselier. Une canonnière chargée de ravitailler les ports de la côte sud du goulet n'a pu partir par suite de l'état de la mer.

Cherbourg, 31 décembre. — Un véritable ouragan rend la mer impraticable et de nombreux navires relâchent.

Un dundée de Portrieux est à la côte sous les Flamands. L'équipage est sauf. Les officiers permissionnaires de la division des garde-côtes n'ont pu rallier leurs navires en rade.

La tempête continue faisant voler partout les tuiles des toits.

CHOSES ET AUTRES

Toto demande du gâteau de façon peu civile. Sa mère le reprend.
— S'il te plaît, dit-elle.
— Certainement, répond simplement Toto.

***

Dîner du 31 décembre 1900.
— Vous sentez-vous un appétit ?
— Moi !... J'ai une faim... de siècle !

***

Le baron, arrivé en retard au théâtre, demande à l'ouvreuse :
— Où en est la pièce ?
— On a joué un acte.
— Lequel ?

LA CATASTROPHE DE SAINT-DENIS

Terrible collision. — Trois bateaux coulés. — Scène dramatique. — Cinq cent mille francs de dégâts

Paris, 31 décembre 1900. — Ce matin, à huit heures et demie, un épouvantable accident s'est produit en Seine, entre le pont de Saint-Ouen et l'octroi de Saint-Denis.

Un train de bateaux composé de cinq péniches vides et de trois bateaux chargés de pierrite, de chaux et de sucre, descendait la Seine, remorqué par la «Guêpe», numéro 22.

Le convoi fut croisé par le toueur l'«Oise» numéro 4. Le pilote du premier bateau chargé, le «Haïti», voyant qu'il allait couler, donna un violent coup de barre à gauche et le bateau vint se briser contre la berge.

Le deuxième bateau, le «Gaston», pris en flanc par le toueur, coula à pic immédiatement, entraînant le troisième bateau, le «Goujon» qui vint se briser contre lui et coula à son tour.

Aucun accident de personne n'est à déplorer, mais une grande panique se produisit parmi les hommes qui se trouvaient à bord des bateaux coulés ; la plupart se jetèrent à l'eau et regagnèrent la berge.

Les pertes totales, bateaux et chargements, sont évaluées à 500.000 francs.

L'Industrie et le Commerce DE ROUBAIX-TOURCOING en 1900

Cette année 1900 qui finit restera tristement célèbre dans les annales commerciales de Roubaix-Tourcoing ; nulle année jusqu'ici n'avait été témoin d'une crise aussi intense : nulle année n'avait été aussi féconde en de terribles et irrémédiables désastres. Nous ne reviendrons plus sur les pénibles évènements qui ont pour ainsi dire révolutionné nos places en août et septembre et ont eu un retentissement quasi universel. Nous nous sommes suffisamment étendus, à cette époque, sur les causes et les conséquences de la crise lainière pour que nous n'ayons plus maintenant à rouvrir des blessures qui se ferment, mais, fidèles à notre coutume, nous reprendrons dans une courte revue rétrospective les faits commerciaux les plus saillants de l'année.

On peut dire que 1900 s'ouvrait sous les plus heureux auspices : on avait généralement confiance en les hauts prix de la matière. Hélas ! que de déceptions se préparaient !

Dès le début de janvier, à l'activité fébrile des derniers mois de 1899, succédait l'accalmie. Des réalisations au terme vinrent peser sur le cours de la laine. D'autre part, la fabrique déjà indécise, en présence des prix élevés de la matière, se tint sur la réserve quand elle constata l'incertitude des cours. Cette attitude expectante de la consommation agissait fatalement sur la tenue des grands marchés comme Londres, et les cours se déprimaient.

De 6 francs 40 pour le courant et 6 francs 65 pour le troisième mois que nous donnait la cote des premiers jours de janvier, nous relevions, au commencement de février, 6 francs 75 et 5 francs 85. Cette première étape dans la chute des prix eut pour conséquence inévitable d'ébranler la confiance. Toutefois, pendant tout ce mois de février, les fluctuations ne furent pas très sensibles. Il y avait lutte au terme entre haussiers et baissiers. En même temps que les premiers achetaient tout ce qui s'offrait sur les mois rapprochés, les seconds vendaient sur les mois éloignés qui fléchissaient, et mettaient le marché en déport.

On comprend qu'une pareille instabilité des cours ne pouvait manquer d'accroître la défiance chez les consommateurs et notamment en fabrique.

Dans la seconde moitié de mars, le mouvement de baisse s'accentue au terme et la Caisse de liquidation prend alors la décision d'élever le déposit de 1.000 à 2.000 francs. Cette disposition entre en application le 27 mars.

La baisse n'est pas enrayée pourtant et nous voyons, au commencement d'avril, le prix de cinq francs dépassé seulement de cinq à dix centimes. La conséquence, c'est le marasme et de l'inquiétude même enfabrique. D'autres difficultés surgissent, sous forme de grèves, résultant de l'application de la loi de onze heures et rendent la situation plus pénible encore.

Toutes les velléités d'amélioration dans les affaires en disponible sont fréquemment entravées par le recul progressif des cours du terme que nous retrouvons entre 4 francs 70 et 4 francs 75 dans les premiers jours de mai, et le calme reste presque constamment la note dominante.

Juin n'apporte aucun changement appréciable dans l'allure des affaires sur nos places : il est à remarquer toutefois que les tissus de coton sont de plus en plus en faveur, ce qui prouve qu'on s'éloigne des articles pure laine et c'est d'un indice défavorable pour le commerce lainier.

Les ventes de Londres de juillet débutaient avec une biasse de 10 à 15 pour cent sur les genres fins : pour parer à la mauvaise tenue du marché, les détenteurs diminuent la durée des ventes.

Le début d'août n'avait pas semblé trop mauvais : on avait constaté en fabrique un peu plus d'animation et il s'était fait quelques affaires en laines sur le marché du disponible. Mais voici que vers la fin du mois la chute des cours se précipite au terme ; de 4 francs 65 on tombe presque brusquement à 4 francs et au-dessous. La panique éclate : on suspend pendant quelques jours la publication de la cote ; la Caisse de liquidation élève le déposit à 3.000 francs, frappe d'une taxe de cinq centimes au kilogramme les opérations non suivies de livraisons ; elle impose enfin un déposit de 15.000 francs par filière à tout vendeur à découvert. C'est un véritable cataclysme ; en un seul jour, on annonce des suspensions de paiements, sur nos places, pour plus de vingt millions.

Inutile de nous étendre sur tous ces faits qui ont été longuement rapportés à cette époque, ni sur la polémique engagée entre termistes et antitermistes, et qui n'est pas encore finie à l'heure présente.

On comprend qu'en présence du désarroi général, de l'ébranlement des crédits, les affaires aient été à peu près nulles à Roubaix-Tourcoing pendant le mois de septembre.

A Londres, l'ouverture des enchères d'octobre accuse encore une baisse de 12 à 15 pour cent mais il est à remarquer que le revient est encore supérieur aux prix qu'on peut obtenir ici pour les peignés. A la fin de ce mois, une légère reprise se fait sentir en fabrique.

Novembre s'écoule avec des alternatives d'animation relative et de calme plat, sans grandes fluctuations dans les cours qui évoluent entre 3 francs 75 et 4 francs.

Le dernier mois de l'année a été meilleur dans son ensemble : le commerce de laines se remet peu à peu des terrible émotions qu'il a éprouvées en août et septembre. S'il y a eu de très grosses pertes, des ruines irréparables, il ne semble pas qu'il faille en craindre de nouvelles. La fabrique et ses industries annexes, semble en meilleure posture et on peut espérer que la crise lainière est désormais conjurée.

Telle fut cette année 1900, année d'épreuves surtout pour notre commerce de laines dont on a chiffré les pertes à près de cent vingt millions. Cette désastreuse situation n'est d'ailleurs pas particulière à nos places : tous les centres lainiers de France et de l'étranger, ont été plus ou moins atteints par la baisse des laines ayant amené, d'après les calculs d'un statisticien allemand, une perte de un demi-milliard. Nous n'avons eu ici, malheureusement, qu'une trop large part dans ces pertes, et il nous faudra bien des années de travail et de prospérité pour nous relever d'une pareille crise. Aussi souhaitons-nous sérieusement que 1901 soit favorable au commerce et à l'industrie de Roubaix-Tourcoing.

J. PETIT-LEDUC.

LE COMMANDANT CUIGNET

devant le Conseil d'enquête

Paris, 31 décembre. — Le conseil d'enquête chargé de statuer sur le cas du commandant Cuignet, s'est réuni ce matin, au Mont-Valérien. C'est par un temps épouvantable, de vent mêlé de pluie, par des chemins défoncés, que quelques journalistes gravissent la pente rapide qui conduit de la gare de Suresnes au pont-levis du fort.

Là, la sentinelle les arrête et, après quelques pourparlers, consent à les laisser passer dans le fort où le sergent de garde les reçoit et fait passer leurs cartes au commandant d'armes, avec la demande d'autorisation de passer à l'abri à l'intérieur du fort. Mais le commandant d'armes se retranche derrière la consigne formelle et délègue un adjudant du génie qui apporte ses regrets aux journalistes français.

Plusieurs témoins se sont rendus à Suresnes par chemin de fer. Le premier train amène le général Ferron, en petite tenue, le général Muzac, en civil, MM. Krantz, ancien ministre de la guerre, et Lasies, député. Les témoins prennent place dans un breack mis à leur disposition par l'autorité militaire et se rendent au fort. Arrivent ensuite successivement des voitures venant de Paris, le général Derroja, M. Cavaignac et le général Zurlinden. Tous ces témoins arrivent bien avant l'heure fixée par la convocation. Chaque voiture, en arrivant au fort, est arrêtée par le factionnaire du pont-levis, les témoins sont obligés de montrer la dépêche de convocation ; nouvel arrêt devant le poste de police où se reproduit la même formalité, et d'où un planton accompagne la voiture jusqu'à la salle réservée aux témoins, à proximité de la salle des séances du conseil d'enquête.

A huit heures quarante-cinq, une voiture automobile conduite par un soldat du génie se présente à l'entrée du fort : elle contient les membres du conseil d'enquête. Le général de division Noëllat, commandant la 6e division d'infanterie, président ; le général de brigade Hardy de Périni, commandant la 12e brigade d'infanterie ; le colonel Villa, du 38e d'infanterie, rapporteur ; les commandants Cormier, du 5e, et Thirion, du 28e d'infanterie et l'officier d'ordonnance du général Noëllat.

A neuf heures arrivent des breacks avec de nouveaux témoins venus par le chemin de fer, le général Gonse, en petite tenue, et le général Michel, en civil. Mme Cuignet est arrivée à dix heures au Mont-Valérien, où elle a pénétré sans difficulté. Le général Noëllat mène très rapidement les travaux du conseil d'enquête.

Le premier témoin entendu a été le général de Galliffet, qui a été très bref, ainsi que les autres témoins entendus dans l'ordre suivant : Généraux Zurlinden, Derroja et Muzac. Aussitôt leur audition terminée, ces témoins ont quitté le Mont-Valérien et ont regagné Paris.

Le conseil d'enquête a entendu ensuite M. Cavaignac et le général Roget. Ces dépositions ont été plus longues que les précédentes. Tous les témoins cités par le commandant Cuignet ont été entendus par le conseil d'enquête, à l'exception du général Chanoine et de M. de Freycinet, qui ont envoyé leurs dépositions par dépêches, et du général Fabre qui n'a pu arriver à temps.

A une heure et demie, le conseil avait terminé ses travaux, et ses membres rentraient à Paris en automobile.

Le conseil d'enquête transmettra son rapport au ministre de la guerre.

***

Le Conseil d'enquête a siégé dans une des salles affectée au mess des officiers.

Le conseil d'enquête avait à examiner cinq questions à la charge du commandant Cuignet :

«1° Avoir écrit au Président du Conseil des Ministres sans passer par la voie hiérarchique ; 2° Avoir communiqué ou laissé communiquer cette lettre à la presse ; 3° Avoir adressé au Ministre de la guerre une lettre sans passer par la voie hiérarchique ; 4° Avoir communiqué ou laissé communiquer cette lettre à la presse ; 5° Avoir refusé de répondre au ministre qui l'interrogeait sur la communication de ces lettres.»

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir après la réunion du Conseil, nous croyons savoir qu'il a écarté les quatre premières questions.

On n'a discuté que sur la question de savoir si le refus de répondre au ministre de la guerre sur la communication des lettres constituait un cas de réforme.

C'est sur cette unique question que MM. Cavaignac, le général Zurlinden, Krantz, le général de Galliffet, anciens ministres de la guerre ; les généraux Devraja, de Launay, Muzac, de Ferron, Gonse, Michel, de Lockmaria et M. Lasies, député, ont été entendus.

Les autres témoins, le général Chanoine et M. de Freycinet, anciens ministres de la guerre, souffrants, ont envoyé leur déposition par lettre ; le général Fabre n'a pas pu venir à Paris et le colonel Gandon n'a pas été touché par la convocation.

Tous les témoins ont regagné Paris avant la fin de la séance, à l'exception des généraux Gonse, Roget, Michel et de MM. Krantz et Lasies qui, entendus les derniers, ont déjeuné au mess des officiers et ont ensuite regagné Paris par le chemin de fer.

M. Lasies à qui nous demandons ce qu'il pense du résultat nous répond :

«L'attitude du commandant Cuignet a été très digne et très nette. Quant aux officiers qui sont venus témoigner à sa requête, je puis vous déclarer que tous ont été unanimes. Appelés non seulement comme témoins de moralité, mais un peu aussi à titre consultatif, ils ont donné sur l'officier soumis à l'enquête, les meilleurs renseignements.

» Pour le reste, je ne puis rien vous dire, mais je tiens à ajouter que dans l'espèce, et à la suite des dépositions reçues, ce serait exhorbitant de mettre le commandant Cuignet en réforme.»

M. Lasies se refuse ensuite formellement à dire ce qui s'est passé au cours de la séance.

Aussitôt après le Conseil d'enquête, les officiers qui le composaient, après avoir délibéré, ont regagné Paris dans leur voiture automobile. Ils rédigeront un rapport qu'ils transmettront au ministre de la guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 31 décembre 1900

La séance est ouverte à 3 heures 05. M. Paul Deschanel préside.

LES TAXES DE REMPLACEMENT

M. Caillaux, ministre des finances, dépose le projet sur les taxes de remplacement, modifié, comme nous le disons plus haut, par le Sénat. Renvoyé à la commission des octrois.

M. Salis dit que la commission aura statué dans un quart d'heure. La séance est suspendue, et est reprise à 3 heures 10.

M. Morel, rapporteur de la commission des octrois, dépose son rapport. Le Sénat, dit-il, a rejeté les taxes successorales et les taxes d'incendie. La réduction qui en résulte s'élève à 2.700.000 francs. La commission propose d'accepter ces modifications en raison de la nécessité d'aboutir. (Protestations).

M. Lasies. — C'est une capitulation de la Chambre (Bruit).

M. Salis, au nom de la commission du budget, appuie les conclusions du rapporteur de la commission des octrois. Il est temps d'aboutir, dit-il, dans l'intérêt de la réforme des boissons (Très bien, très bien !)

M. Lasies. — Vous nous mettez à la remorque du Sénat (Bruit).

La discussion immédiate est ordonnée.

Le maintien de l'article 11 du projet, supprimé par le Sénat, est mis aux voix et repoussé par 371 voix contre 81. Pendant le scrutin on remarque que M. Waldeck-Rousseau s'est approché de M. l'abbé Lemire.